

Conseil d'école du 7 mai 2024 18h –18H30

Les présents : Mmes MEUNIER, RAZA, RAFFOUX, GRASSET, DUPINET, MORA, MOREAU, M DELPORTE enseignants,

Mme FROIDEFOND, adjoint à la Mairie d'AYEN,

M DUROY, conseiller municipal St CYPRIEN, M BEAUVIEUX, conseiller municipal SAINT ROBERT

Mme DUPINET, DDEN

Mme WINTERSDORFF, parent d'élève délégué pour l'école d'Ayen

Excusés :

Mme LACROIX, maire d'AYEN, M CHAUSSIN, élu

Mme LARDIERE, responsable du Centre de Loisirs

M LACHAUD : responsable de la restauration scolaire

Mmes RIJKEE, LYAUTEY, et LASSERRE, déléguées des parents

ORDRE DU JOUR : organisation du temps scolaire : A la rentrée 2021, il avait été décidé une organisation de la semaine scolaire qui s'inscrivait dans le cadre dérogatoire (sur 4 jours). L'autorisation de dérogation arrive à échéance et nous devons solliciter le renouvellement de la dérogation pour la rentrée prochaine.

Rappel des horaires

COMMUNE OU RPI	AYEN Elémentaire	Nom école	Groupe Scolaire M Cassan			
		Code UAI	0190091w			
Les horaires doivent être rentrés selon le format : "h:mm"						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CLASSE matin	horaire de début de classe	8:45	8:45		8:45	8:45
	Horaire de fin de classe	12:15	12:15		12:15	12:15
Pause méridienne	Horaire de début	12:15	12:15		12:15	12:15
	Horaire de fin	14:00	14:00		14:00	14:00
CLASSE après-midi	horaire de début de classe	14:00	14:00		14:00	14:00
	Horaire de fin de classe	16:30	16:30		16:30	16:30
APC*	Horaire de début	16:40				16:40
	Horaire de fin	17:10				17:10
* Les horaires des APC doivent être situés EN DEHORS du temps scolaire obligatoire (24 heures) et positionnés avant ou après une demi-journée. Les APC peuvent être organisées sur les mêmes horaires que les activités périscolaires ou sur des horaires différents.						
Activités périscolaires	Horaire de début					
	Horaire de fin					
Total horaire quotidien de classe		6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
Total horaire quotidien APC		0:30	0:00	0:00	0:00	0:30
Temps d'enseignement hebdomadaire (doit être égal à 24 h) >>>						24:00

PROPOSITION DE GRILLE HEBDOMADAIRE 2021-2022

COMMUNE OU RPI	AYEN Maternelle	Nom école	Groupe Scolaire M Cassan			
		Code UAI	0190091w			
Les horaires doivent être rentrés selon le format : "h:mm"						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CLASSE matin	horaire de début de classe	8:45	8:45		8:45	8:45
	Horaire de fin de classe	11:45	11:45		11:45	11:45
Pause méridienne	Horaire de début	11:45	11:45		11:45	11:45
	Horaire de fin	13:30	13:30		13:30	13:30
CLASSE après-midi	horaire de début de classe	13:30	13:30		13:30	13:30
	Horaire de fin de classe	16:30	16:30		16:30	16:30
APC*	Horaire de début	16:40				16:40
	Horaire de fin	17:10				17:10
Les horaires des APC doivent être situés EN DEHORS du temps scolaire obligatoire (24 heures) et positionnés avant ou après une demi-journée.						
Les APC peuvent être organisées sur les mêmes horaires que les activités périscolaires ou sur des horaires différents.						
Activités périscolaires	Horaire de début					
	Horaire de fin					
Total horaire quotidien de classe		6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
Total horaire quotidien APC		0:30	0:00	0:00	0:00	0:30
Temps d'enseignement hebdomadaire (doit être égal à 24 h) >>>						24:00

Cette organisation avait été validée au CE du 29/03/21).

Les membres présents à ce Conseil d'école souhaitent conserver la même organisation de la semaine scolaire. Les horaires sont inchangés. Ils sollicitent donc le renouvellement de la dérogation.

Une délibération du Conseil municipal et le procès verbal du CE seront envoyés à la DSDEN.

Prochain conseil d'école à AYEN le 20 juin à 18h00

Les Secrétaires :

Mme MEUNIER
Directrice

Mme FROIDEFOND
Première adjointe à la Mairie d'AYEN

Mme WINTERSDORFF
Parent déléguée